

Montréal, le 13 mai 2003

Me Véronique Dubois
Secrétaire
Régie de l'énergie
800 Place Victoria,
Suite 255
Montréal, Québec
H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3510-2003
Commentaires à la lettre de la Régie du 8 mai

En réponse à votre lettre du 8 mai dernier, le CERQ a quelques commentaires sur l'échéancier et le nombre de journées de réunion prévues.

La Régie a fixé dans ce dossier un échéancier un peu serré. Nous souhaitons que la Régie démontre un peu plus de souplesse pour finaliser adéquatement cette cause considérant le travail de préparation entourant les journées de rencontre. La Régie accorde aux intervenants moins d'un mois pour faire le dépôt de la preuve et du rapport du Groupe de travail.

L'avantage du processus des groupes de travail hors audiences permet aux analystes de se parler, d'explorer des pistes et de trouver ensemble des solutions plus efficacement et rapidement que durant les audiences. Nous estimons qu'il faut prévoir assez de temps pour négocier efficacement sans toujours sentir que la limite du temps empêchera de venir à des ententes tout en diminuant les possibilités de dissidences. Le CERQ croit que l'ajout de quelques semaines, utilisées au besoin seulement, peut permettre de finaliser efficacement cette cause tarifaire.

La Régie veut limiter les frais et la nouvelle tendance à limiter l'enveloppe des frais force le groupe à travailler très rapidement et il y a des risques mal faire dus à ce court calendrier. À vouloir faire trop vite une partie du dossier risque de se faire en audiences coûteuses. La Régie devrait afficher un peu de souplesse pour la tenue de rencontres supplémentaires avec les budgets nécessaires.

Pour le reste, le CERQ estime suivant les expériences du passé que les intervenants peuvent négocier efficacement pour régler ce dossier

Jean-Paul Thivierge
CERQ